

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 23 OCTOBRE 2018**

-----

L'an deux mille dix-huit et le vingt-trois Octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de FABREZAN, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances en Mairie de Fabrezan, sous la présidence de Madame Isabelle GÉA, Maire.

**Présents** : MM GÉA Isabelle, BALLESTER Martine, BLANQUER André, BARO Claudie, BOUAMRIOU Fabien, JAUNEAU Michelle, PLOQUIN Nadine, VAREILLES Fabrice, SOLER Brigitte, RAUX Laurent, BERROCAL Frédéric, LABEIRIE Michel, SUDRE Danielle, CARILLO Alain.

Mme BARO Claudie a été nommée secrétaire de séance

Avant d'exposer l'ordre du jour, Mme le Maire dresse le bilan de la journée du 15 Octobre qui a été marquée par les inondations meurtrières sur le département de l'Aude.

Elle rappelle les actions menées par la municipalité dans le cadre du déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde ainsi que les aides financières débloquées par le Département, la Région et l'Etat pour les sinistrés.

Elle tient tout particulièrement à remercier les élus, le personnel communal, les pompiers et les bénévoles du village pour services rendus ainsi que les membres du club de Hand Ball pour leur élan de solidarité.

**Demande de subvention – Transformation de l'aire naturelle municipale en aire de camping-car**

Madame le Maire donne la parole au Technicien de l'Agence Technique Départementale qui rend compte à l'assemblée du dossier de présentation de la création d'une aire de camping-car à l'emplacement de l'aire naturelle municipale.

**Le conseil municipal, ouï l'exposé de son Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**ADOpte l'avant-projet de création d'une aire de camping-car pour un montant estimé à 102 500 € HT.**

**SOLLICITE les subventions auprès de l'Etat, de la Région et du Département.**

**Aménagement de la traversée du village – demande de subvention**

Madame Isabelle GÉA donne la parole au Technicien de l'Agence Technique Départementale qui expose à l'assemblée le projet d'aménagement de traversée du village par la requalification de la RD 611.

L'estimation des travaux à réaliser s'élève à

- Secteur 1 Avenue de la Mairie : 310 000 € HT
- Secteur 2 Avenue Saint-Marc : 546 000 € HT

Mme le Maire propose de réaliser les travaux du secteur 1, dans un premier temps, et propose de solliciter une subvention auprès de la Région.

Après avoir ouï l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal **à l'unanimité** :

**DECIDE de retenir l'aménagement de la traversée du village, secteur 1, pour un montant total de 310 000 € HT.**

**SOLLICITE les subventions auprès la Région**

Les membres du Conseil Municipal remercient le Technicien de l'Agence Technique Départementale pour cette présentation très professionnelle.

### **Construction d'un nouveau réservoir d'alimentation en eau potable :**

Madame le Maire donne la parole à l'Ingénieur de l'Agence Technique Départementale qui expose les faits suivants :

La construction d'un nouveau réservoir d'eau devient indispensable afin de permettre à la fois:

- De sécuriser l'alimentation en eau en proposant une réserve suffisante pour couvrir l'ensemble des besoins de la population sur une journée ;
- De desservir l'ensemble du bourg depuis ce réservoir et de supprimer les piquages directs sur le réseau syndical ;
- D'améliorer les conditions de pression en particulier pour les quartiers hauts et de permettre de desservir d'éventuelles zones en perspective de développement ;
- De proposer une réserve incendie sur l'ensemble de la commune ;
- De supprimer les éventuelles fuites d'eau au niveau du réservoir actuel (ouvrage bâti vétuste)

Il est à noter que ce réservoir pourra être finançable par le Département et l'Agence de l'Eau dès lors qu'il existe des éléments concrets permettant de prouver que l'ouvrage est vétuste et sujet à des fuites.

**Ouï cet exposé, après en avoir délibéré,**

**Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, approuvent la construction d'un nouveau réservoir d'alimentation en eau potable.**

**Sollicite l'Agence Technique Départementale pour le montage du dossier de demande de subventions auprès des financeurs.**

Les membres du Conseil Municipal remercient le Technicien de l'Agence Technique Départementale pour cet état de lieux de l'alimentation en eau potable sur le village.

### **Révision du PLU – Attribution du marché**

Madame le Maire rappelle que, dans le cadre de la révision du PLU, un appel d'offres a été envoyé à trois bureaux d'études.

Deux offres ont été déposées et les plis ont été ouverts en date du 3 Octobre 2018.

Elle expose les notes attribuées à chacun par la commission d'ouverture des plis et propose au conseil municipal de retenir l'offre de Mariette FONTAINE.

**Le conseil municipal, ouï l'exposé de son Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**ATTRIBUE le marché concernant la révision du PLU à Mariette FONTAINE, pour un montant de :**

- Tranche ferme : 30 000 € HT
- Tranche optionnelle : 5 100 € HT

## **ADHESION A PLATEFORME « marchépublics.aude.fr »**

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, autorise Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition à titre gracieux d'une plateforme mutualisée de dématérialisation des marchés publics par le Département.

## **CONVENTION ENTRE LE SYNDICAT MIXTE DE LA CUISINE CENTRALE DU LEZIGNANAIS ET LA COMMUNE DE FABREZAN POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE**

Mme le Maire expose la proposition de convention entre le Syndicat Mixte de la Cuisine Centrale du Lézignanais et la commune de Fabrezan pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour la période du 16/07/2018 au 31/08/2019.

Après avoir pris connaissance du document et en avoir délibéré, le conseil municipal **à l'unanimité** :

**AUTORISE le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier**

## **TARIFS CANTINE SCOLAIRE**

Vu la délibération n°43 du 25 OCTOBRE 2018, fixant le tarif du repas pris à la cantine scolaire à 4.26€.

Vu les nouveaux tarifs appliqués par le Syndicat Mixte de la Cuisine Centrale du Lézignanais, Considérant la demande des familles qui ont plusieurs enfants scolarisés à l'école de Fabrezan, Mme le Maire propose au conseil municipal de modifier le prix du repas de la cantine scolaire et d'appliquer des tarifs dégressifs pour les familles nombreuses :

Après avoir ouï l'exposé de son Maire, le conseil municipal **à l'unanimité** :

- **FIXE les tarifs du repas de la cantine scolaire à compter du mois d'Octobre 2018 comme suit :**
- **famille avec un ou deux enfants scolarisés à l'école de Fabrezan : 3.67€ par enfant**
- **famille avec plus de deux enfants scolarisés à l'école de Fabrezan : 3.67€ pour le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> enfant, 2.57€ à partir du 3<sup>ème</sup> enfant**

## **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION AUDE SOLIDARITE**

Mme GÉA donne lecture de la demande de subvention exceptionnelle de l'association Aude Solidarité afin d'aider les populations durement touchées **par la catastrophe qui a frappé d'Indonésie**.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Mme GÉA, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 500€ à l'association Aude Solidarité.**

## SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION AUDE SOLIDARITE

Mme GÉA donne lecture de la demande de subvention exceptionnelle de l'association Aude Solidarité afin d'aider les populations durement touchées **par les inondations meurtrières qui ont frappées notre département le 15 Octobre 2018.**

Après en avoir délibéré, sur proposition de Mme GÉA, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 1500€ à l'association Aude Solidarité.**

## QUESTIONS DIVERSES :

1°) Aménagement de la traversée de Villerouge et du croisement de la RD611/RD212 :  
L'appel d'offres a été publié le 22 Octobre 2018 pour une date limite de dépôt le 23 Novembre. L'ouverture des plis aura lieu le 26 Novembre. Démarrage des travaux en Février 2019.

2°) Une réunion publique aura lieu à Villerouge le jeudi 25 Octobre à 20H au foyer.

3°) Le repas de Noël aura lieu le Samedi 8 Décembre, les invitations sont en cours de distribution.

La séance est levée à 20h30.